

APPEL A PROJET

POUR LA GESTION D'UNE NOUVELLE EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR LES ETUDIANTS SUR LE SECTEUR EST DE LA VILLE

I - Contexte et enjeux de l'Appel à projet

La ville de Nice s'est engagée dans une nouvelle politique jeunesse, forte, innovante et ambitieuse en faveur de ses jeunes et de ses étudiants.

Dotée d'un **Plan d'actions solidaire en faveur des jeunes et des étudiants**, voté au Conseil municipal du 29 janvier 2021 (cf annexe 1), la ville de Nice a ainsi renforcé son action auprès des jeunes et des étudiants qui ont été impactés par la crise sanitaire liée à la covid-19 et qui se sont retrouvés pour beaucoup d'entre eux dans une situation de grande précarité notamment en matière alimentaire.

C'est dans ce contexte, et pour répondre à cette problématique, qu'un premier restaurant solidaire à destination des jeunes et des étudiants a été implanté à Nice au printemps 2021 au 9 rue Alsace Lorraine, quartier Notre-Dame, en centre-ville, afin de permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder gratuitement à des paniers repas.

Cette ouverture intervient en complément de l'épicerie solidaire AGORAé qui avait été inaugurée auparavant, en 2015, dans le même local.

Ces sites viennent s'ajouter aux deux autres épiceries solidaires préexistantes, à l'Ouest de la ville. L'une est directement gérée par le Secours Populaire dans un local du CROUS au sein du campus Carlone, et une autre, située au cœur de la résidence Jean Médecin, a été mise en place spontanément lors du confinement par des étudiants bénévoles et finalement réactivée par le CROUS et le Secours Populaire.

Cependant, et malgré toutes ces actions et les efforts entrepris, l'évolution de la conjoncture liée à la crise sanitaire s'avère encore très préoccupante avec des statistiques qui démontrent une nette augmentation de la fréquentation de ces épiceries par les jeunes.

Pour remédier à ce constat, la Ville de Nice souhaite s'associer à l'ouverture d'une prochaine épicerie sociale et solidaire qui serait située à proximité du **Campus de Saint- Jean d'Angély**, dans un local pris à bail par la Ville, sur un secteur qui en est aujourd'hui dépourvu et cela afin de répondre aux besoins d'un plus large public étudiant et jeune.

Afin d'en **assurer sa gestion et son fonctionnement**, la Ville de Nice et ses partenaires associés au projet, à savoir le CROUS et Université Côte d'Azur, souhaitent **recourir à une ou plusieurs associations, éventuellement constituées en consortium**, qui serai(en)t choisie(s) et désignée(s) à l'issue du présent Appel à projet, dont les conditions et les modalités sont ci-après plus amplement précisées.

II- Objet de l'Appel à projet

L'objet du présent Appel à projet vise à **confier la gestion et le fonctionnement** de la future épicerie sociale et solidaire à **une ou plusieurs association(s), ou à un consortium d'associations** qui s'engagerai(en)t à respecter les conditions fixées ci-dessous et à remplir les critères de sélection suivants.

A/ Critères d'éligibilité des projets attendus :

Pourront candidater au présent Appel à projet :

- **toute association ou consortium d'associations** (répondant au statut des associations loi 1901), présentant un objet et une utilité sociale en lien avec l'Appel à projet et bénéficiant déjà d'une solide expérience dans les relations avec les jeunes et les étudiants, avec une parfaite maîtrise des règles de gestion comptable, financière et administrative.
- le candidat devra être ressortissant français ou de l'UE et être à jour dans ses statuts et de ses bilans.

B/ La sélection des projets s'opérera sur la base d'un mémoire présenté par le ou les candidats :

Le candidat devra fournir un dossier de présentation précisant les modalités liées à la conception du projet, à la définition des prestations à réaliser et à financer. En outre le mémoire pourra faire apparaître :

- **Une approche financière et économique du projet sur la base de 120 bénéficiaires et intégrant :**

- ↳ un budget prévisionnel,
- ↳ une méthode de fonctionnement et de gestion des données correspondant aux besoins recherchés,
- ↳ une gestion optimisée des dépenses et des recettes
- ↳ une démarche qualitative et proactive dans la gestion de clientèle et des ressources
- ↳ la cohérence entre les moyens alloués aux projets et les objectifs poursuivis.

Il est précisé que le bail du local sera pris en charge par la ville de Nice.

- **Une approche logistique et de fonctionnement qui précisera :**

- ↳ un mode organisationnel des marchandises et du stock
- ↳ un volet Ressources humaines
- ↳ son potentiel de développement

- **Une approche humaine et sociale qui mettra en avant:**

↳ l'intérêt de l'association à participer et à s'ancrer dans la vie du quartier en lien avec les acteurs locaux et le public cible associés à la construction et au fonctionnement du futur lieu

↳ l'aspect innovant du projet comme futur lieu de convergence et d'information pour ses bénéficiaires,

III - Modalités de financement et de versement de la subvention

Le présent Appel à projet sera financé par le versement d'une subvention municipale annuelle d'un montant de 30.000 € incluant le loyer du local, ainsi que par une participation du CROUS Nice-Toulon et de Université Côte d'Azur pour 15.000 € chacun.

Cet appel à projet fera l'objet d'une convention d'objectifs qui précisera les obligations des parties et ses modalités de règlement.

IV- Calendrier et modalités de réponse à l'appel à projets

A/ Calendrier de l'Appel à manifestation d'intérêt :

- **15 octobre 2021** : lancement de l'Appel à projet
- **12 novembre 2021** : date limite d'envoi des dossiers à la ville de Nice
- **13 – 29 novembre 2021** : expertise de l'ensemble des dossiers
- **Décembre 2021** : choix du/des candidat(s) retenu(s) validé par le Conseil municipal
- **Janvier 2022** : début de la mission
- **Avril 2022** : point d'étape avec le candidat retenu

B/ Modalités de soumission du candidat :

La demande de subvention sera établie selon le modèle joint en annexe et doit être adressée par courrier postal avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante

Mairie de Nice
Direction de la Jeunesse, Vie Etudiante et Associative
5, rue de l'Hôtel de Ville - 06364 NICE CEDEX 4

Ou par mail à : direction.jeunesse@ville-nice.fr

▲ Toute demande réceptionnée au-delà du 12 novembre 2021 sera rejetée.

V- Evaluation

Les actions devront faire l'objet d'une évaluation précise avec différents items tels que l'atteinte des objectifs fixés, la démonstration d'une gestion comptable et administrative optimisée, les informations permettant d'évaluer l'action, les propositions d'évolution souhaitées.